



Rapport sur le Monitoring des Violations des droits des prisonniers au Burundi.

Période du mois d'octobre 2020

Plan du présent rapport.

- **INTRODUCTION**
- **CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.**
- **INSUFFISANCE ALIMENTAIRE**
- **CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE**
- **AUTRES VIOLATIONS**

▪ *Introduction*

Au cours de ce mois d'octobre 2020, ACAT-Burundi a documenté les violations des droits humains pour les personnes privées de liberté en général et ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique en particulier. Au cours de cette période, diverses violations des droits des prisonniers et les mauvaises conditions de détention dues à la surpopulation carcérale ont été recensées dans les établissements pénitentiaires de la province de Bujumbura Mairie (prison de Mpimba) et dans les établissements pénitentiaires de Muramvya, Gitega, Ruyigi, Rutana, Muyinga, Bubanza, Bururi et Rumonge.

Dans le présent rapport, ACAT-Burundi va se focaliser sur les traitements inhumains et dégradants constitutifs d'actes de torture dont sont victimes les prisonniers en général et en particulier ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique, insuffisance alimentaire, la surpopulation carcérale ainsi que sur la problématique d'accès aux soins de santé des détenus dans cette période de pandémie du COVID-19.

▪ *CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.*

Au cours du mois d'octobre 2020, les traitements inhumains et dégradants constitutifs d'acte de torture ont été recensés. Toutes les violations rapportées au cours de cette période du présent rapport ont été constatées dans les prisons de Mpimba, Rumonge, Gitega, Bubanza, Ruyigi et Muramvya.

Les prisonniers fidèles au parti présidentiel qui opèrent sous les ordres des autorités pénitentiaires sont pointés du doigt par leurs pairs. Les auteurs de ces exactions surtout dans la prison de Mpimba sont nommés par la direction de la prison pour faire partie du comité de sécurité.

A côté des actes de maltraitance physique, ces détenus regroupés en ce qu'ils ont appelé « comité de sécurité » organisent des fouilles dans les cellules occupées par les détenus politiques pour chercher des téléphones et profitent de ces moments pour commettre des vols.

Les portes flambeaux du mois sont entre autres Abdoul MUGISHA, Prosper MINANI, Ali, tous connus comme étant membres influents du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Ci - après quelques cas illustratifs :

1. En date du 10/10/2020 dans la Prison de Mpimba, l'honorable Fabien BANCIRYANINO a été victime d'une maltraitance physique. Les membres du comité de sécurité dirigé par un certain Abdoul MUGISHA ont mené une fouille perquisition dans sa cellule à la recherche de son téléphone portable mais ils n'ont rien trouvé. Par la suite, Il a été amené manu militari dans un lieu communément appelé « ku muzingi », c'est un endroit très puant qui n'a pas de toiture, un lieu exposé au soleil ou à la pluie. Il a pu retourner dans sa cellule en date du 16 octobre 2020.

2. En date du 11/10/2020, à la prison de Mpimba, les chargés de sécurité dirigés par un certain Safisha ont confisqué le téléphone de Justin, un membre du CNL incarcéré dans ledit établissement pénitentiaire faisant partie du club d'animation INKUMBUZI dudit parti. Il est accusé d'être en communication directe avec l'honorable Agathon RWASA, président du parti CNL. Il est passé toute la soirée dans l'isolement dans un lieu communément appelé « ku muzingi » avant de retourner dans sa cellule le lendemain.
3. En date 13/10/2020 un poste de radio d'un certain Aimable de la Prison Mpimba, un des membres du Congrès National pour la Liberté faisant partie du club d'animation dudit parti INKUMBUZI a été saisi par un certain Ali membre du fameux comité de sécurité. Ils l'ont accusé que dans sa carte mémoire il y a des chansons qui insultent le pouvoir.
4. En date du 20/10/2020, un certain Jean Baptiste de la prison de Mpimba a été placé en isolement par un des membres du comité de sécurité appelé Moussa accusé d'avoir tenu des propos haineux dans la prison. Il a passé trois jours dans un endroit sans toitures appelé ku muzingi, exposé au soleil et à la pluie.
5. En date du 22/10/2020 dans la prison de Muramvya, KARISABIYE Audace et NDIHOKUBAYO Benjamin ont été tabassés sérieusement par un détenu du nom de NYEHUNGU Gaston sous les ordres du Directeur de cette prison. NYEHUNGU Gaston est reconnu comme un détenu infligeant des coups de bastonnades à ces pairs.

▪ **CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE**

Les textes nationaux et internationaux de protection des droits de l'homme et ceux relatifs reconnaissent le droit à la santé. Les personnes privées de liberté doivent nécessairement bénéficier ce droit sans exception aucune. Ce qui est déplorable au Burundi, c'est que certaines autorités pénitentiaires piétinent ces textes en refusant le droit à certains détenus surtout ceux qui sont poursuivis pour des crimes à caractères politiques. Cette mesure de refuser l'accès aux soins à l'extérieur de la prison provoque une détérioration de la santé des détenus jusqu'à la mort.

Selon des informations recueillies par l'Acat-Burundi en provenance de la prison de Ruyigi, un détenu du nom de BAHATI Ezéchiel a succombé suite à des complications diabétiques en date du 11/10/2020. Il avait demandé à maintes reprises l'autorisation d'aller se faire soigner en dehors de cette prison mais l'administration pénitentiaire a refusé sa demande.

▪ **INSUFFISANCE ALIMENATAIRE**

Au cours de ce mois d'octobre, ACAT- BURUNDI a constaté une carence excessive des vivres dans les différents établissements pénitentiaires à travers le pays. L'alimentation était jusque-là insuffisante car un détenu avait droit à 350g de haricots et 300g de farine par jour. Mais ce qui s'observe aujourd'hui, deux semaines peuvent s'écouler sans qu'il y ait distribution des vivres dans les prisons. Ces derniers jours, un manque criant de denrées s'observe dans plusieurs établissements pénitentiaires. Les plus touchés sont : Bujumbura, Rumonge, Ruyigi, Bubanza, Ngozi et Muramvya. Selon les détenus qui en sont victimes, La pénurie des denrées alimentaires dans les prisons vient durcir les conditions de détentions car elle s'ajoute à la mesure prise par la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires qui interdit les visites dans les prisons pour éviter la propagation du Corona virus dans les milieux.

▪ **SURPOPULATION CARCERALE**

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en Pourcentage
MURAMVY A	100	847 dont six nourrissons	399	432	847%
MPIMBA	800	4765 dont 22 nourrissons	2679	2083	595.625%
GITEGA	400	1443 dont 11 nourrissons	573	859	360.75%
RUMONGE	800	1043 dont 4 nourrissons	171	818	130.375%
RUTANA	300	527 dont 1 nourrisson	181	345	115%
RUYIGI	300	887 dont 9 nourrissons	309	569	295.66%
MUYINGA	300	548 dont 9 nourrissons	116	423	182.66%
BURURI	200	315 dont 3 nourrissons	188	133	157.5%
BUBANZA	100	427 dont 7 nourrissons	197	223	427%

Au cours de cette période concernée par ce rapport, nous constatons que les violations des droits humains ne cessent d'être commises et la population carcérale en souffre particulièrement. Les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique continuent d'être la cible des agents et autorités pénitentiaires, Acat-Burundi déplore l'exclusion et le harcèlement à l'endroit des prisonniers politiques.

Les directeurs des établissements pénitentiaires sont complices de nombreuses violations qui sont commises au grand jour par les détenus membres du parti au pouvoir qui se cachent derrière ce qu'ils ont appelé comité de sécurité en violation de la loi et du règlement qui régissent les établissements pénitentiaires au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises en l'occurrence le Ministère de la justice doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains dans le milieu carcéral.

▪ RECOMMANDATIONS

A l'endroit du Gouvernement du Burundi :

- De prendre des mesures qui s'imposent pour éviter la violation des droits des prisonniers et de combattre la maltraitance de certains prisonniers par leurs pairs ;
- D'améliorer les conditions carcérales en prenant des mesures de désengorgement des prisons et de traiter les détenus sur le même pied d'égalité ;
- D'assurer la représentation de toutes les catégories de détenus dans les comités de sécurité pour rassurer tous les détenus,
- D'éviter la rupture des stocks alimentaires .